

Vincent Lurquin

Avocat

Guillaume LYS

Avocat

**Collège des Bourgmestre et Echevins
Maison communale de Berchem Sainte-Agathe
Avenue du Roi Albert, 33
1082 Berchem Sainte-Agathe**

Monsieur le Bourgmestre,
Madame et Messieurs les Echevins,

Concerne : Interpellation au Conseil communal du 23 octobre 2014

Je vous envoie une interpellation que je souhaite adresser au Collège lors du prochain conseil communal.

Je vous remercie de la mettre à l'ordre du jour de celui-ci.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Bourgmestre, Madame et Messieurs les Echevin, l'expression de ma parfaite considération.


Vincent Lurquin

Interpellation

Les temps sont difficiles pour la tolérance, le respect et l'acceptation de l'autre. Les déchirements qui ont lieu au Parlement fédéral en sont le triste exemple.

La crise économique fait peur. Et c'est vrai qu'elle frappe fort. C'est vrai que ce sont les plus fragilisés qui en ressentent le plus les effets : difficulté de trouver un logement, un travail, de boucler les fins de mois... Tout cela, chacun le sait.

Mais, aujourd'hui, certains tentent d'instrumentaliser ces peurs, de faire croire que la solution serait le repli sur soi, le rejet de la diversité, bouc émissaire de tous nos problèmes.

Cette attitude provoque des fractures de notre vivre-ensemble. Nos regards deviennent différents : n'auraient-ils pas raison ? Ne sommes-nous pas trop généreux, trop solidaires ? « Fermons nos portes et fenêtres ». Comme si, en faisant cela, nous ne risquions pas d'asphyxier l'avenir de nos enfants...

Ces réflexions nous concernent tous. Au niveau politique, elles concernent tous les niveaux de pouvoir, du fédéral au communal en passant par le régional et le communautaire.

Il nous faut redonner sens à nos décisions.

Aujourd'hui, je voudrais vous interroger sur une des compétences majeures de l'institution communale : le mariage.

Il appartient à l'Officier de l'état civil d'agréeer ou non un mariage lorsqu'une des personnes qui se marient détient, grâce à ce mariage, un titre de séjour.

Alors bien sûr, il faut, avec fermeté lutter contre les mariages blancs, les mariages gris, ces mariages qui condamnent un des deux époux à vivre une vie qu'il n'a pas choisie, avec toutes les souffrances que cela signifie.

Mais l'exception ne doit pas devenir la règle. Et je vous avoue qu'à Berchem, comme dans d'autres communes, j'ai le sentiment que, très vite, l'on délègue notre compétence communale en renvoyant le dossier pour examen et avis au Procureur du Roi.

Notre pauvre Procureur du Roi de Bruxelles qui, vous l'avouerez, n'a guère de moyens pour s'assurer de la réalité de l'intention de créer un foyer de futurs époux. Je détaillerai certains cas lors de mon intervention au Conseil communal.

Sachez quand même que les conséquences du refus de l'Officier de l'état civil sont extrêmes puisqu'elles peuvent entraîner un report de plusieurs mois, au mieux, de deux ou parfois trois années, au pire, de la célébration du mariage.

Avec toutes les difficultés que cela signifie pour un « futur » conjoint sans papiers, sans droit qui est parfois expulsé durant la procédure elle-même.

Mes questions :

- Combien de mariages permettant à un conjoint d'obtenir le titre de séjour ont-ils été introduits à Berchem-Sainte-Agathe ces trois dernières années ?
- Combien en avez-vous célébré immédiatement, sans requérir l'intervention du Procureur du Roi pour avis ?
- Combien en avez-vous référé à Monsieur le Procureur de Roi ?
- Combien, parmi ces dernières, ont-elles fait l'objet d'avis positifs, et négatifs ?

Je vous remercie, Monsieur le Bourgmestre, Madame et Messieurs les Echevins, pour votre réponse, et vous prie d'agréer l'expression de ma plus haute considération.



Vincent Lurquin